



N° 52 – Avril 2006

Sommaire

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Rendez-vous saléviens
Conférences de La Salévienne
Saléviens de Paris
Bibliothèque salévienne
Oratoires du Genevois

CARNET

Nos joies, nos peines
Nouveaux membres
A LIRE, VOIR, ENTENDRE
Généalogie et histoire de famille
Publications récentes
Souscription
Avis de recherche
Expositions
Sortir

IL ETAIT UNE FOIS

L'orthographe des noms de famille
Le Charvan meurtrier de Crache
Marcel Griaule
Hans Christian Andersen et le Salève
Figures genevoises : Pictet de Rochemont

LA VIE DE L'ASSOCIATION

RENDEZ-VOUS SALEVIENS

Assemblée générale LE SAMEDI 8 AVRIL A 20 H 30 A VIRY SALLE DE L'ECOLE MATERNELLE suivie d'une conférence de Claude Barbier sur : « **"L'exode" vers les montagnes de la jeunesse chablaisienne en mars 1943** ». Un événement dont l'importance est méconnue et qui constitue un prélude aux Glières. (voir convocation jointe)

Sortie de La Salévienne

SAMEDI 3 JUIN A 14 H : visite du carillon de Taninges par M. Lemoine, carillonneur, petit concert et pot offert par la mairie.

CONFERENCES DE LA SALEVIENNE

**Hôpitaux et maladières de l'ancien
diocèse de Genève
(milieu XIII^e - début XVI^e siècle)**

Samedi 10 décembre 2005, une assistance nombreuse se pressait à Viry, dans la salle de l'école maternelle, pour écouter **Catherine Hermann**, docteur en histoire de l'université de Savoie.

À partir de l'extrême fin du XII^e siècle, le territoire du diocèse de Genève se couvre d'institutions spécialisées dans l'accueil des pauvres : les hôpitaux. Il s'agit d'établissements souvent de dimensions modestes (la majorité ne compte en effet que 4 ou 5 lits). Leur but, hors celui religieux, essentiel, est avant tout d'accueillir les voyageurs peu fortunés, de nourrir les pauvres, puis, à la fin du Moyen Âge, de soigner les malades comme les femmes enceintes et parfois même de subvenir aux besoins des orphelins et des vieillards. Parallèlement, des institutions spécialisées dans l'accueil des lépreux voient le jour. Localement, le terme utilisé est celui de *maladières*. Nous l'avons retenu car c'est lui qui a laissé durablement des traces dans la toponymie et que nous retrouvons presque systématiquement dans les sources. Equipements essentiels de la société médiévale, les hôpitaux et les maladières sont des éléments courants du paysage, qu'il soit rural ou urbain.

La mise en place du réseau hospitalier

Le rythme général des fondations d'hôpitaux peut être appréhendé dans ses grandes lignes. Ainsi, c'est surtout à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle qu'elles se multiplient avec six hôpitaux mentionnés avant 1300. Les XIV^e et XV^e siècles ne présentent ensuite pas de particularités chronologiques, chacune de ces périodes ayant à peu près le même nombre de premières mentions d'institutions hospitalières. Quant à la première maladière, elle apparaît dans le diocèse de Genève en 1239 à Dingy-en-Vuache. Si près de la moitié des léproseries est en fait attestée dès le XIII^e

siècle, c'est surtout entre 1250 et 1299 que le nombre de leurs premières mentions est le plus important et reste fort jusque dans le milieu du XIV^e siècle.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le nombre croissant d'hôpitaux à partir du XIV^e siècle. Tout d'abord, la croissance économique que connaît la région avec l'essor des foires de Genève a eu entre autres conséquences une augmentation du nombre de voyageurs sur les grands axes de circulation. La mise en place de structures propres à leur accueil est donc devenue nécessaire. Par ailleurs, le développement de la pratique testamentaire et la multiplication des legs pieux fournissent à partir du XIV^e siècle un matériau dans lequel de nombreux hôpitaux figurent pour la première fois.

Les raisons de la mise en place du réseau des maladières, quant à elles, sont différentes. Face sans doute à la recrudescence de la maladie mais aussi au manque total de moyens médicaux, les hommes du Moyen Âge ont cherché à se protéger de la lèpre en séparant les malades dans des léproseries. Un facteur tout aussi important entre également en jeu dans leurs fondations : le caractère non foudroyant de la lèpre. À l'inverse de l'autre grand fléau médiéval qu'est la peste, elle évolue lentement, attaquant les chairs pendant de longs mois, voire pendant des années. Que faire de ces malades qui restent vivants mais contagieux pendant tout ce temps ? Des structures propres pour les accueillir et subvenir à leurs besoins apportent une solution.

Si plusieurs catégories de fondateurs se profilent, parmi lesquelles figurent les moines Bénédictins (l'hôpital de Talloires) ou les ordres hospitaliers, ce sont surtout les particuliers, nobles ou non, qui sont à l'origine de la plupart des fondations connues. Parmi les fondations nobles, citons l'hôpital et la maladière d'Ugine par les Crescherel au début du XIII^e siècle ou encore l'hôpital du Mont-Sion par les nobles de Menthonnex. Aux XIV^e et XV^e siècles, fonder un établissement hospitalier n'est plus l'apanage des familles nobles. Les bourgeois, désireux de pourvoir au

salut de leurs âmes ont aussi les moyens de le faire. Les plus actifs sont les marchands enrichis par les foires de Genève comme Jacques de Sambaville qui fonde l'hôpital de Marlioz en 1454.

Les assistés

En fonction de leur force physique, certains pauvres sont alités, le temps pour eux de reprendre vigueur, tandis que les autres bénéficient d'une simple aumône et doivent passer leur chemin. Les pèlerins, les autres pauvres voyageurs comme les écoliers, les pauvres locaux et les infirmes constituent la population hospitalière courante. Si les pauvres forment presque toujours une masse d'où l'individu a rarement sa place, l'étude de la documentation comptable rend possible leur distinction en plusieurs catégories. Les recteurs ont toujours la volonté de différencier nettement les pauvres sains des malades mais d'une manière générale, la maladie est nettement moins évoquée que la pauvreté. Lorsqu'elles sont connues, les hospitalisations pour raisons médicales concernent presque toujours un membre cassé (pied, bras ou jambe). Les infirmes, chers aux peintres de la fin du Moyen Âge, ont aussi une place importante. Les culs de jatte, appelés par leur moyen de locomotion, c'est-à-dire « chariots », apparaissent fréquemment au XIV^e siècle, malgré l'interdiction faite aux recteurs de recevoir des personnes atteintes de maladies incurables.

Les locaux

Un hôpital doit, avant même de procurer chaleur et nourriture aux plus pauvres, leur donner les moyens de vivre et de mourir en bons Chrétiens. La médecine dispensée est donc d'abord spirituelle. Le malade est tenu de participer aux offices qui ont lieu plusieurs fois par jours dans les établissements les plus riches ou plusieurs fois par semaines dans les plus modestes. Une chapelle ou un simple autel sont donc indispensables au sein des locaux. Pourtant, ces derniers n'ont rien de particuliers. De l'extérieur, ils ressemblent à une simple maison, le plus souvent d'ailleurs, celle du fondateur. Seules, une peinture ou une sculpture en guise d'enseignes les démarquent. À

l'intérieur, aucune spécialisation des salles n'est à noter. À Annecy, si les femmes enceintes sont accueillies dans la salle chauffée (*stupha*) et si les membres du personnel ont chacun leur chambre à l'étage, en revanche, les pauvres et les infirmes gisent ensemble dans la grande salle du bas, contiguë à la cuisine. Ils bénéficient ainsi certainement de la chaleur de la cheminée. S'il n'existe pas de spécialisation des salles, en revanche, une distinction fondamentale est à faire entre les étages. Le rez-de-chaussée (*hospital inferior*) reçoit les pauvres et les malades, gisants ensemble, alors que l'étage (*hospital superior*) est composé de chambres qui abritent les malades plus fortunés ne voulant pas se retrouver dans la promiscuité de la grande salle du bas.

Pour ce qui touche les maladières, il existe deux formes d'organisation spatiale en fonction du nombre de lépreux : un simple bâtiment avec sa chapelle enfermés derrière un mur ou un hameau reconstituant un véritable petit village avec plusieurs maisonnettes, à la manière des chartreuses. Cette dernière organisation n'est attestée dans la région qu'à la maladière de Cluses. Celle-ci se compose en effet non pas d'une unique maison mais de douze, chacune entretenue par une paroisse environnante qui y envoie ses propres lépreux. Dans la majorité des cas, la maladière doit davantage correspondre à une simple maison. L'expression la plus fréquemment utilisée est « maison de la maladière » (*domus maladerie*). C'est ainsi que sont qualifiées les maladières de Rumilly, Faverges, Sallanches, Pont-de-Brogny, Chêne et le Biot. Quel que soit son agencement, chaque maladière doit être pourvue d'une chapelle et d'un cimetière. Au contraire des chapelles hospitalières qui se trouvent dans les locaux, les chapelles des maladières forment un édifice séparé. À l'intérieur des bâtiments, chaque lépreux dispose d'une chambre. C'est un espace privé qu'il doit aménager à ses frais.

Le personnel

À la tête de tout hôpital médiéval se rencontre un recteur. Qui est-il ? Il n'y a aucune règle en la matière. Il peut s'agir aussi bien d'un prêtre qui dessert la

chapelle (c'est le cas le plus fréquent), que d'un laïc, marié ou non. Son rôle est de gérer l'établissement. Pour cela, il tient les comptes et se trouve responsable devant les administrateurs. En échange de ses services, le recteur reçoit un salaire annuel, très variable d'un hôpital à l'autre. Il s'élève souvent à quelques florins. En maladière, c'est le curé qui dirige aussi bien spirituellement que temporellement, assisté dans cette tâche par les lépreux, réunis en chapitre. Le curé de la maladière est très souvent le curé de la paroisse dont dépend l'institution.

Les membres du personnel des hôpitaux du diocèse ne se sont jamais constitués en communautés de réguliers. Il s'agit souvent de laïcs qui assurent l'entretien courant contre un salaire. Les établissements importants comme l'hôpital d'Annecy ont aussi attiré une catégorie de personnel à part que l'on appelle « donnés » ou « rendus ». Ces personnes consacrent le reste de leur vie à une institution religieuse. Par un acte d'autotradition, ils donnent leur corps et tous leurs biens à l'hôpital. Il s'agit de couples sans enfant, donc sans héritier, voire de prêtres, de veuves ou veufs, qui, une fois seuls et âgés, trouvent dans l'hôpital un moyen de subsister. Mais, il ne faut pas s'y tromper, car, si en effet, l'hôpital constitue pour eux un moyen de vivre une fois la vieillesse venue, les rendus sont aussi soumis à des contraintes comme subvenir aux besoins des pauvres et servir les malades. Par ces actes pieux, ils trouvent aussi un moyen de gagner leur salut.

En maladière, l'entretien et la gestion courants sont confiés à un couple de personnes saines, mariées ou non, appelés « guidon » et « guidonnesse ». Le guidon tient les comptes et pourvoit à tous ce dont les lépreux peuvent avoir besoin. Il se charge de l'entretien des bâtiments. La guidonnesse, quant à elle, s'occupe des tâches domestiques, fait le ménage, la cuisine, lave le linge des lépreux dans une eau séparée de celle utilisée pour laver le linge des personnes saines. C'est d'ailleurs pour cela que les maladières sont toujours implantées près d'un point d'eau, fontaine ou ruisseau. En échange

de leurs bons soins, le guidon et la guidonnesse touchent une partie des revenus de la maladière. Ils forment à eux deux tout le personnel mais chaque malade peut aussi, s'il en a les moyens, s'offrir les services d'une servante qu'il rétribuera à ses frais.

Hygiène et soin

Une fois admis dans l'enceinte hospitalière, le malade doit suivre des consignes d'hygiène strictes qui consistent pour le recteur dans le lavement des pieds (mesure également symbolique puisque le pauvre est reçu comme le Christ). Ces mesures d'hygiène sont connues de façon sporadique par le biais de mentions éparses mais significatives. Les inventaires mentionnent fréquemment des lavabos pour laver la vaisselle, des pots et bassines pour se laver, des torchons ou essuie-mains confectionnés parfois dans des pièces de draps léguées à l'institution. À Annecy, on sait que les cheveux des orphelins sont régulièrement coupés par un barbier, chargé aussi de faire les tresses des filles. Les plus petits d'entre eux portent des bonnets. Le linge des malades et la literie doivent être aussi régulièrement lavés et changés. Les hôpitaux pratiquent plusieurs fois par an de grandes lessives (*bilota*) qui s'apparentent au « bouhourdi » des hôpitaux parisiens.

Les soins médicaux ne sont pas inexistantes. Le premier mode de traitement passe par la nourriture. La médecine médiévale se caractérise en effet par une confusion entre régime alimentaire et cure. Ainsi, certains produits aujourd'hui purement alimentaires comme le sucre, les amandes, le safran ou l'huile d'olive sont achetés à but thérapeutique. Mais les vrais médicaments ne sont pas absents. Parmi les substances les plus courantes figurent l'eau de roses, la confiture de coriandre ou les figues de Syrie. Des produits plus élaborés comme les onguents, les dragées ou autres emplâtres sont confectionnés par des apothicaires extérieurs à l'hôpital, sur demande du recteur, pour soigner un malade en particulier. Leur composition n'est malheureusement jamais décrite, seule la texture est évoquée.

Conclusion

Les hôpitaux et les maladières, bien que disposant de moyens financiers très inégaux, ont apporté une solution aux problèmes engendrés par la pauvreté et la maladie. Ils sont, dans le diocèse de Genève, les expressions les plus abouties de la charité médiévale. Pourtant, à la fin du Moyen Âge, l'attitude face aux pauvres et aux lépreux va changer. Ils deviennent, comme dans d'autres régions d'Europe occidentale, le fruit d'une conception ambivalente qui se partage entre « rejet et tolérance ». Au XV^e siècle, seul le lépreux et le pauvre attachés à un établissement particulier, donc connus de la communauté, deviennent respectables et dignes de pitié. Lorsqu'ils sont sans attache, ils sont en effet assimilés à ce que la société connaît de plus dégradant. On les voit errer dans les rues en menaçant les honnêtes gens. Dans ce contexte, la maladière et l'hôpital constituent des moyens importants de contrôle social.

Le fruit du travail de thèse de Catherine Hermann devrait être publié par l'Académie Salésienne.

La Savoie, cas particulier de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat

Samedi 21 janvier 2006, Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Savoie et spécialiste de l'histoire religieuse de la France, présentait à la salle communale de Feigères une conférence intitulée « la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat et la spécificité de la Savoie ». Face à un auditoire venu en nombre, Christian Sorrel a brillamment évoqué cette période clé de l'histoire du XX^e siècle. Il a tout d'abord rappelé le contexte de l'époque et notamment le concordat entre l'Eglise et l'Etat initié par Napoléon Bonaparte en 1801 qui lui permettait, selon ses propres mots, « de tenir l'église en laisse ». Vers 1900, les tensions sont vives et une loi interdisant la pratique de l'enseignement par les congrégations

religieuses met le feu aux poudres et provoque de vifs affrontements, qui feront plusieurs morts, entre cléricaux et anti-cléricaux. Pour le bloc des gauches, majoritaire à la chambre des députés, le projet de loi de séparation des églises et de l'Etat a pour enjeux de définir les rapports entre la République et les quatre grands cultes du pays (catholique, réformé, luthérien, juif), mais aussi d'affirmer solennellement l'identité laïque de la France qui possède encore à l'époque de nombreuses colonies aux quatre coins du monde. Au final, cette loi initiée par les « bouffeurs de curé » de la République ne sera pas si défavorable que cela à l'Eglise en instaurant notamment la liberté de conscience et le libre exercice du culte, pour autant qu'il ne trouble pas l'ordre public.

Christian Sorrel a ensuite évoqué l'article 15 de cette loi¹ qui concerne spécifiquement la Savoie. Il a rappelé la pugnacité des élus savoyards, et notamment de Fernand David, député de la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois, et du bien nommé César Empereur, pour que les droits de propriétés des édifices religieux issus du traité d'annexion à la France de 1860 (les fameux « droits acquis » qui garantissaient par la parole de Napoléon III la conservation par les Savoyards des droits qui étaient les leurs sous le régime du royaume de Piémont Sardaigne), soient mis en conformité avec ceux de l'ensemble des départements français. Christian Sorrel a conclu sa conférence en revenant sur l'étonnante histoire de la cathédrale d'Annecy, seule cathédrale de France à être propriété d'une commune. Selon la loi, les cathédrales sont en effet propriété de l'Etat, ce qui était le cas de celle d'Annecy jusqu'à ce qu'une mystérieuse missive officielle du secrétariat des Beaux arts, datée de janvier 1915, n'attribue cet édifice à la commune d'Annecy, à la suite d'une sombre histoire de travaux concernant la réfection de l'adduction d'eau des toilettes publiques adossées à l'édifice ! Si le maire de l'époque, Joseph Blanc, apprécia ce legs un peu particulier, son lointain successeur, Bernard Bosson, écrivit dans

les années quatre-vingt une lettre au ministre de la Culture pour que l'Etat reprenne la propriété de cette cathédrale dont l'entretien est très onéreux. A ce jour, il n'a toujours pas reçu de réponse du ministère...

Dominique Ernst

^{1.-} Ce que dit l'article 15 : « Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieur à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux associations culturelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices. Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes. »

Français ou Piémontais ? Quel choix pour les militaires savoyards en 1860 ?

Hubert Heyriès, agrégé d'histoire à l'université de Montpellier, a présenté le samedi 25 février, salle du Savoy à Saint-Julien, une conférence intitulée « les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848 – 1871 ». Devant un public venu en nombre, le professeur Heyriès a tout d'abord rappelé la qualité des soldats et des officiers de la fameuse brigade de Savoie dont la bravoure était appréciée du roi de Piémont-Sardaigne Victor Emmanuel II. Aussi, quand ces 13000 soldats (9000 Savoyards et 4000 Niçois) durent choisir entre la nationalité française et la nationalité piémontaise (et bientôt italienne) à la suite du traité de Turin de 1860 qui entérinait le rattachement de la Savoie et du comté de Nice à la France, la chose ne fut pas simple. Si du côté du comté de Nice la majorité des soldats opta pour l'armée piémontaise, la situation fut plus complexe en Savoie. Du côté des hommes du rang, une forte majorité décida de rejoindre la prestigieuse armée française qui avait notamment l'avantage de ne pas être en guerre contrairement à son homologue piémontaise. Pour les

officiers, le choix fut plus difficile, car tant Napoléon III que Victor Emmanuel II souhaitaient s'attacher les services de ces hommes expérimentés. Au petit jeu des légions d'honneurs, des prestigieux plans de carrière et des avantages sociaux, ce fut finalement le roi de Piémont-Sardaigne qui réussit à garder au sein de son armée plus des deux tiers des officiers originaires de Savoie. Il faut dire aussi qu'avec la création en 1861 d'une nouvelle armée italienne composée de soldats venus des différentes régions récemment conquises de la péninsule, le roi avait un besoin impérieux de cadres pour structurer et diriger ces troupes appelées à poursuivre le combat contre les Autrichiens. La plupart de ces officiers connurent en tous cas un avancement plus rapide que leurs camarades français et trente-cinq d'entre eux finirent mêmes généraux de l'armée italienne !

Du côté français justement, ce choix de la nationalité fut à l'origine de véritables drames dans certaines familles. Ainsi, dans notre région, la famille des d'Humilly de Chevilly vit trois de ses enfants qui étaient militaires opter pour l'armée et la nationalité piémontaise tandis que le quatrième choisissait la France et ses régiments ! Dans l'hexagone, un régiment spécifique, le 103^e de ligne basé à Paris, fut créé pour faciliter l'intégration des soldats et des officiers savoyards au sein de l'armée française. Mais l'indulgence des officiers supérieurs envers ces nouveaux venus ne dura que quelques années, car en 1864, les choses changèrent avec la dissolution du 103^e et l'incorporation des Savoyards dans différents régiments répartis sur tout le territoire. En bien des lieux ces Savoyards se virent alors reprocher leur origine piémontaise et furent souvent victimes de préjugés xénophobes. Mais au final, c'est par les armes que ces soldats savoyards montrèrent leur valeur en se distinguant notamment lors des combats de la guerre de 1870 face aux armées prussiennes.

Dominique Ernst

SALEVIENS DE PARIS

La prochaine réunion des Saléviens de Paris aura lieu le samedi 13 mai 2006 avec une conférence de M. Benoît Florin : **L'intendant général André De Passier (1702-1784) et sa famille.** Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Gérard Lepère au 01 30 70 69 49.

BIBLIOTHEQUE SALEVIENNE

DONS

Un honnête homme en Savoie au siècle des Lumières : L'intendant général André de Passier (1702-1784) et sa famille par Benoît Florin. 189 p. 2005. Intéressante biographie d'un Savoyard originaire de Bonneville dont la famille Gay de Vulbens est descendante et a conservé une partie des archives. Un ouvrage qui donne une bonne idée de la petite noblesse savoyarde mais également sur la mobilité et l'utilisation d'un « fonctionnaire » sous la période du royaume sarde avant le Révolution. Don de l'auteur. En vente 24 € + 3 € de port. Commande à Benoît Florin, 1 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris.

La séparation en provinces. Centenaire officiel de la loi de 1905 sous l'égide de l'Académie des sciences morales et politiques. Institut de France. Novembre 2005. Offert par l'Académie Florimontane. A noter en particulier un article de Francis Stephanini sur les *Cartelle* sardes face à la loi de 1905 ou le non respect des droits acquis.

L'univers fantastique de Claude Hermann par Jean-Luc Daval. Un livre d'art offert et dédié par l'auteur à la Saléviennne sur un peintre savoyard, fils de Marie-Thérèse Hermann et oncle de Catherine que nos adhérents connaissent bien. Jean-Luc Daval nous invite à découvrir un peintre hors du temps, peut-être un Bruegel savoyard, qui dessine avec la préciosité de l'enlumineur. Un vrai plaisir pour les yeux. 204 p. 1999.

Don de cartes postales : Vingt cartes postales de Bois Salève offert par M. Jean Meffre en souvenir de son père décédé en 2003 qui a fait plusieurs séjours à Bois Salève. Il travaillait à la SNCF et était chargé de la formation des apprentis puis de la sécurité « voies et bâtiments » sur la région sud-est.

La Presse en Haute-Savoie. Répertoire. Archives départementales de Haute-Savoie. T. I et II. 1991. Il s'agit de l'inventaire des journaux détenus par les archives de Haute-Savoie.

Merci aux généreux donateurs.

ECHANGES

Echanges et voyages en Savoie. Actes du XL^e congrès des sociétés savantes de Savoie de Saint-Jean de Maurienne des 11 et 12 septembre 2004, co-édité par la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne et la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. 2005. 535 p. 30 €. On remarquera plusieurs articles de Saléviens. Le discours de André Palluel-Guillard interpellant les sociétés savantes sur leur évolution et leur devenir. Un texte de Barbara Fleith intitulé « Quatre Allemands en voyage à travers la Savoie médiévale » ; à noter en particulier les itinéraires de ces voyageurs avec la reproduction d'une carte de 1501 passant par Sallenove. Un autre de Philippe Duret sur « Marin de Montechenu, maître d'hôtel de François 1^{er}, ambassadeur du roi et seigneur du Vuache ». Un troisième de Catherine Hermann sur « les Hôpitaux et l'accueil des voyageurs dans le diocèse de Genève au Moyen Age ».

Suisse-Portugal : regards croisés 1890-1930. Société d'histoire et d'archéologie de Genève. 565 p.

Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle par Matthieu de La Corbière et Nicolas Carrier. 401 p. En 1338, Humbert II dauphin proposait au pape Benoît XII la suzeraineté d'une partie de ses domaines. Le souverain pontife délégua alors trois commissaires pour évaluer la valeur des droits, des terres, des châteaux et des hommes proposés à l'inféodation. L'enquête touche une partie de la Haute-Savoie et de l'Ain. A noter

parmi les châteaux les plus proches de notre secteur ceux de Monthoux, Bonne et Faucigny... Monumental travail présentant les textes latins et leur traduction. Nous avons quelques ouvrages disponibles au prix de 38 €.

ACQUISITIONS

Registre de la compagnie des pasteurs de Genève. T. I à XIII.

Registres du consistoire de Genève. T. I à III

Registres du Conseil de Genève. T. I à XIII et tome I et II NS.

L'ensemble de cette précieuse documentation a été acquis dans le cadre du projet « Pouvoirs et terres partagées entre Genève et Savoie ». Ces ouvrages comprennent de nombreuses informations sur la gestion et la vie de la cité de Genève tant au spirituel qu'au temporel mais aussi des quantités d'informations sur les villages savoyards.

ORATOIRES DU GENEVOIS

La date de parution des "Oratoires du Genevois" prévue initialement fin janvier par nos amis des éditions du Vieil Annecy est repoussée à la deuxième quinzaine de mars. Merci aux personnes qui ont fait confiance à La Salévienne et ont souscrit à cet important travail de grande qualité de patienter encore un peu.

CARNET

NOS JOIES, NOS PEINES

Nous avons appris avec peine les décès de :

André Brossard, adhérent de La Salévienne, beau-frère de François et Marielle Déprez, notre vice-présidente.

Emile Baudet, père de Marie-Françoise et beau-père de Jean-Claude Vandebosch, grand-père de Claude Baudet et oncle de Martine Clément, de

Pierre Sautier et de Claude Mégevand, notre président.

Valéry, fils de Odile et Jean-Claude Montant, adhérents de La Salévienne.

La Salévienne présente aux familles éprouvées ses très sincères condoléances.

NOUVEAUX MEMBRES

Michel AMOUDRY
11 rue de la Gare
74000 ANNECY

Aimé BOCQUET
23 Grande Rue
38700 LA TRONCHE

Hubert BORNENS
Le Bélier
Rue des Cygnes
74910 ANNECY-LE-VIEUX

René BRIQUE
7 Place Lionel Terray
38100 GRENOBLE

Pierre DROUBAY
26 cour des Glycines
74520 VULBENS

Maurice DUPARC
Vigny
74520 JONZIER

Etienne DUPARC
25 route de Thairy
74160 SAINT-JULIEN

André DUPARC
3 imp des Hutins - Appart 142
74240 GAILLARD

Madeleine DUPARC
14 avenue de la Gare des Eaux Vives
CH 1207 GENEVE

Marie-Thérèse THOMAS
24 B rue d'Arve
74240 GAILLARD

Alain WARME
La Rippaz
74350 MENTHONEX-EN-BORNES

Compesières, 1760, faite par monsieur
Charles Steiger.

Michel Mégard

membre de La Salévienne depuis 1986

Le site mis en place par Michel Mégard est également accessible par www.la-salevienne.org. De nombreux adhérents de La Salévienne pourront retrouver des cousinages avec leur famille. Si d'autres adhérents ou généalogistes du Genevois souhaitent mettre en place des relations internet entre leur site et La Salévienne, contacter Gérard Lepère, webmaster de La Salévienne.

A LIRE, VOIR, ENTENDRE

GENEALOGIE ET HISTOIRE DE FAMILLE SUR INTERNET

Besoin de partager : <famille.megard.ch>

L'intérêt pour la famille et les racines, l'histoire et la généalogie m'ont poussé à consulter les archives avec assiduité, surtout dans les années 1980 (naissance de mes enfants). Puis est venue l'ère de l'informatisation et de la numérisation : la communication a soudain pris de nouvelles formes.

Les données généalogiques ont été saisies avec le logiciel Hérédis (sur Macintosh). Plus de 1300 individus à ce jour, dont la quasi-totalité proviennent de recherches personnelles. Les pages HTML générées par Hérédis ont progressivement été complétées.

Le site mis en ligne à la Noël 2005 s'articule autour de trois axes :

- 1) Les familles Mégard de Genève et environs ;
- 2) L'histoire de Bardonnex et les sources pour l'histoire locale ;
- 3) L'ascendance et le cousinage de Michel et Claire-Lise Mégard.

Peuvent particulièrement intéresser les chercheurs de La Salévienne : l'analyse des documents laissés par l'administration bernoise au XVI^e siècle, analyse des minutes du notaire Aimé Babel de Bardonnex (1543-1575), transcription et index de la *Gabelle du sel* pour Compesières (1576), présentation des documents liés à la Mappede Sarde (XVIII^e), inventaire des toponymes de Bardonnex, analyse des sources du linguiste Muret au début du XX^e siècle. On trouvera aussi la transcription du *Registre des propriétaires* de la Mappede sarde, pour

PUBLICATIONS RECENTES

Mémoires d'immigrés valdotains, du Val d'Aoste au Jura, par Maryse Vuillermet. Editions l'Harmattan, 2003.

Mars 1933. Louis Vuillermet part à pied de son village valdotain, traverse les Alpes et tente de reconstruire sa vie dans un petit village jurassien.

Les fascistes, la faillite, la misère l'ont chassé de sa vallée, mais l'orgueil, la fierté du montagnard, la sagesse de ses proverbes et ses huit enfants qu'il fera venir vont l'aider à tenir. Il veut prouver que « pour courir le monde les pieds nus pour un morceau de pain, il faut être quelqu'un ». Ce récit retrace la vie d'une famille dont les membres sont tour à tour bergers, bonnes à tout faire, bûcherons, débardeurs, ouvriers et ouvrières, boxeurs, champions de vélo. Pour eux, le travail à l'usine c'est d'abord la liberté.

Une saga transmise par les femmes.

Le goût du mont Blanc, textes réunis et présentés par Stéphane Beaumont, Mercure de France, 5 €. Une quarantaine d'auteurs, du guide de haute montagne au naturaliste en passant par le poète, nous content leur passion pour ce sommet. On y lira en particulier Victor Hugo, Senancour, Théophile Gautier, Goethe, etc.

SOUSCRIPTION

De la spelanca à la roca : l'habitat troglodytique au Moyen Age. Actes du colloque de Saint-Martin-le-Vieil (11-12 juin 2005). A noter particulièrement un article de Matthieu de La Corbière intitulé "Premières observations sur les habitats rupestres et troglodytiques médiévaux dans le nord rhônalpin. 30 € franco de port. A commander avant fin avril à « Amicale laïque de Carcassonne - Actes du colloque. 87, rue de Verdun 11000 Carcassonne.

AVIS DE RECHERCHE

Dans le cadre de sa thèse de doctorat sur les villes et les bourgs de Savoie du Nord (XVI^e-XVIII^e siècle), Dominique Bouverat cherche des informations sur Saint-Julien durant la période. Tél. 04.50.72.30.95.

E-mail : dslbouverat@wanadoo.fr

La famille PHILIPPE met la dernière main à une fidèle transcription de la correspondance que ses grands-parents, Justine (Courtois) Philippe, originaire de Moisin, et Auguste Philippe, originaire de Beaumont et tué à Verdun, échangèrent entre 1914 et fin 1916. Ceux-ci, instituteurs à Saint-Didier, ont laissé de longues et belles lettres relatant non seulement leurs préoccupations familiales mais aussi la vie au front et dans notre région. Ils ont laissé aussi les lettres et dessins de leurs 4 enfants ainsi que des lettres de leurs amis et parentés. De plus, des photos ont pu être récupérées. L'ensemble représente aujourd'hui environ 350 pages qui pourraient donner lieu à publication.

Plus de 200 personnes sont citées à divers titres dans cette correspondance, outre la parenté proche, originaire de Neydens et Beaumont (Philippe, Courtois, d'Humilly, Revillard, Tagand et Tapponier), et il est possible que certaines familles aient gardé lettres ou photos (Auguste

prenait et développait des clichés) qui pourraient éclaircir certains points de leurs correspondances. Des nouvelles des savoyards locaux au front ou en permission étaient systématiquement données de part et d'autre et figurent dans le courrier.

Des informations complémentaires sont recherchées concernant principalement :

L'Amicale des instituteurs de Haute-Savoie : celle-ci fut fondée après l'interdiction en 1912 de la Fédération des Syndicats d'instituteurs : Auguste et Justine devaient être membres actifs avec leurs collègues Just Songeon, Morel, Colliard, etc. Des informations sur la parution de « L'Ecole émancipée » sont également recherchées.

Les familles des personnes suivantes sont concernées et pourraient avoir conservé quelques traces, cette liste n'étant pas limitative :

Alphonse Amoudruz (1877-1918), Saint-Cergues
 Baud, charbonnier à Bons
 la famille Bel, de Saint-Didier
 les familles Blanc (Boège et Saint-Didier)
 les familles Boccard, de Saint-Didier
 la famille Bosson, de Saint-Didier
 André Frédéric Brand (1884-1918) né à Neydens, et sa famille
 Albert Beetschen (1889-1918) né en Suisse
 la famille d'André Chambaz, écolier à Saint-Didier
 la famille Chatenoud de Saint-Didier
 Chavoutier, instituteur
 la famille de Chevalet Joseph (Machilly et Bons)
 la famille de Dumollard Louis Alexandre, Neydens
 les familles de L. Gavard, mobilisé à La Vitriolerie (Lyon), ainsi que Gavard de Saint Jeoire
 la famille de Louis et Dephine Goury, instituteurs à Groisy
 la famille Lyonnaz
 les familles Mauris de Saint-Didier
 les familles Meynard et Parraz
 la famille Morel, de Saint-Didier
 Mlle Muller de Genève
 la famille Paulmaz, écoliers à Saint-Didier
 Rambosson

la famille Ravanel (ou Ravonel) de Saint-Didier

Stanislas Regat, de Neydens

les familles Ruhe de Saint-Didier et de Versonnex

la famille Suchard (institutrice à Saint-Didier)

les familles Tapponier du Châble (quelle que soit l'orthographe !)

la famille de Thomas, artisan à Saint-Didier

la famille Trottet, commerçant à Bons, Saint-Didier ou Brenthonne

La Revue des deux Mondes a publié courant été 1917 un texte concernant la mort d'Auguste Philippe, de son ami Goury et d'autres savoyards engagés dans les combats d'octobre 1916 au fort de Vaux ; nous recherchons pour information cet extrait.

Et bien sûr, toutes les traces, informations, témoignages ou documents détenus par les apparentés Philippe, Courtois, Rafin, Duret, Ducruet, Marin, d'Humilly, Arifond, de Genève, Saint-Blaise, Beaumont, Neydens, Saint-Jeoire, Cruseilles, Marlioz, etc. seront les bienvenus. La découverte de cousinages avec ces grands-parents serait également très appréciée par la famille.

Auguste ayant été secrétaire de mairie à Saint-Didier jusqu'à son départ en août 1914, il est possible que la mairie de Bons en Chablais possède des documents le concernant. Il est également possible que trace existe de la querelle ayant opposé l'institutrice Justine au curé de Saint-Didier qui incita une grève des écoliers début 1915, le prétexte étant une récitation de Lamartine sur la tolérance et jugée "disant du mal des chrétiens". Le maire avait joué un rôle de "médiateur".

De plus, tout renseignement, même semblant de peu d'intérêt, concernant la vie courante dans cette région (la montée des prix, les relations avec Genève où l'arrière-grand'mère Louise vendait ses herbes et préparations, les difficultés du quotidien, les communications avec les mobilisés, les objets confectionnés par les poilus et envoyés aux familles, le travail des femmes en l'absence des hommes

valides, etc.) sera accueilli avec reconnaissance.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à cet ouvrage, merci de vous signaler, soit à La Salévienne (la-salevienne@wanadoo.fr ou au secrétariat), soit à philippe.ja3@wanadoo.fr ou par téléphone au 0 871 43 82 73. Par avance, merci à tous.

Jacques Philippe

SORTIR

Concert à Pomier

Le prochain concert aura lieu le dimanche 9 avril 2006 à 17 heures dans les caves médiévales de la chartreuse de Pomier :

Quatuor de Mozart & Sextuor de Haydn

Avec six musiciens de
L'Orchestre de la Suisse Romande

Pour les adhérents de La Salévienne le prix sera de 20 € au lieu de 22 €. Si vous êtes intéressés, merci de faire votre chèque à l'ordre de La Chartreuse de Pomier et de l'envoyer très rapidement au secrétariat de La Salévienne. Les billets seront à retirer à la Chartreuse le soir du concert.

EXPOSITIONS

Genève

Joyaux de la mesure du temps. Cette exposition nous fait survoler trois siècles d'horlogerie en évoquant l'évolution de la montre, de son statut de parure jusqu'à celui de garde-temps de précision. A travers oignons, châtelaines, montres à automates, boîtes à musique et autres tabatières on suit, avec l'évolution des formes, l'adaptation des nouveautés technologiques qui influencèrent tant les

techniques décoratives que la mécanique horlogère. Musée d'art et d'histoire jusqu'au 14 mai 2006.

Traces des Amériques. Cette exposition est un hommage aux cultures précolombiennes : Mésoamérique (les Olmèques, le Mexique occidental et le Veracruz), les Mayas, l'Amérique centrale et la zone andine avec l'art de nombreuses civilisations de l'ancien Pérou. Trois cent vingt objet d'une qualité exceptionnelle, travail de la terre cuite, de la pierre, du bois, de l'orfèvrerie, du textile et des plumes offre une variété inouïe dans les styles, les techniques et les sources d'inspiration. Musée d'art et d'histoire jusqu'au 23 avril 2006.

Martigny

La Fondation Pierre Gianadda présente **Camille Claudel et Rodin, La rencontre de deux destins** jusqu'au 11 juin 2006. Présentée à Québec d'abord, à Détroit ensuite, cette ultime étape est l'unique passage en Europe de cette exposition qui témoigne de la complexité des relations entre Camille Claudel et Rodin, entre l'élève et le maître, entre les deux amants. Une centaine d'œuvres apportent un éclairage nouveau sur la rencontre et la relation des deux artistes, c'est-à-dire du début des années 1880 jusqu'à la fin des années 1890, avec les sections *Le temps du bonheur* (1882-1892), *Le temps des orages* (1892-1899) et *L'affranchissement de Camille Claudel* (1895-1905).

IL ETAIT UNE FOIS

L'orthographe des noms de famille en Savoie au XVIII^e : quelques exemples révélateurs

A Dominique Barbero qui s'est lancé dans le travail titanesque de dépouiller le cadastre sarde pour l'ensemble des communes du duché de Savoie.

Le cadastre sarde est une source inépuisable d'informations. Nous avons eu la chance de tomber sur deux sources qui semblent liées à la révision du cadastre sarde suite au traité de 1754 entre la Savoie et Genève. L'un concerne Beaumont¹ et l'autre Neydens². Les deux documents sont signés « Cavussin géomètre et estimateur d'office réviseur » et paraissent avoir été nécessaires à l'avocat fiscal pour consolider l'impôt de chaque chef de famille. Ils apportent des informations précieuses sur l'écriture des noms de famille et certainement sur la stabilisation des noms. Bien sûr il s'agit pour l'estimateur de savoir si les noms de propriétaires écrits de façon différentes concernent les mêmes personnes ou non, et s'ils sont de la même famille. La réponse a son importance pour consolider l'impôt en fonction des propriétés. L'estimateur de Neydens se pose la question de savoir si « *les surnoms de Cam à Camps si doivent être tous Cam ; Vulliet à Vuillet si sont tous Vulliet ; Vouagnaz à Veoagnaz ou Vagnat si sont tous Vuoagnaz ; Vouarrier ou Vuarrier parce que les noms de baptême se confrontent (sic) presque tous.* » L'estimateur apporte aussitôt les éclaircissements suivants en ajoutant d'autres formes d'écriture des noms : « *Si Vuagnat, Vuoagnat, Vugnat, Vouagnat sont les mêmes ou de même nom ?* » et il répond très directement « *Oui, c'est le même nom appellatif qu'il faut tous écrire Vuagnat à chacun leurs noms respectifs de batême suivant le livre des N° suivis de la publication que j'ai faite de la mappe du dit Neydens* ». S'en suit la même question pour les Vuarrier, Vouarrier, Vuarriez, Vuariez et il affirme qu'il faut écrire « *Vuarrier* », de même pour Vulliet ou Vuillet qu'il faut écrire « *Vuillet* ». Et il conclut « *De ces noms et autres appellatifs, surtout entre paisans, l'on ne peut vraisemblablement savoir la manière de les écrire, on se contente de leur prononciation naturelle, n'en pouvant savoir la même orthographe qu'ils ignorent eux-mêmes...* » On retrouve la même problématique sur Beaumont que nous reproduisons intégralement :

1° « tous les noms de familles de Megevan sont les mêmes qu'ils s'écrivent à la volonté de l'écrivain qu'il y ait un -d ou un -t à la fin de van ; ainsi pour ne pas équivoquer, il faut mettre à tous Megevan à chaque nom de batême respectivement aux N^{os} qui sont sous le même nom de batême.

2° Il en est de même des Mabou, Maboux, ou Mabou, ce sont aussi les mêmes pourvu que chacun des particuliers de ce nom répondent à leurs mêmes noms de batême ; il y en a qui les écrivent aussi Mabou que l'on croit être leur véritable nom appellatif, ainsi on s'en peut toujours et laisser en omission le nom de Mabou etc. pour écrire Mabou.

3° C'est Bussat, et non pas Bassat ni Bassa, ainsi qu'il faut que l'on ait pris l'u de Bu pour un a, pour être comme fermé dessus ; mais de quelle manière qu'il soit écrit Bussat, ou Bussa sans -t, à la fin du nom, ce sont toujours les mêmes en rapport de chacun de leur nom respectif de batême, qu'il faut écrire avec l'appellatif Bussat.

4° Brun est le vrai nom, et non Bran ni Brant, ni ayant aucun possédant Biens dans tous les environs de Beaumont, ainsi l'on aura pris l'u comme un a fermé dessus ; il faut donc écrire Brun à tous les noms de batême respectivement à leurs N^{os}.

5° Ce sont tous Vuillemet ou Vulliemet qui ne fait que la même prononciation de Vuillemet qui est la meilleure, et il n'y a aucun Vuillet possédant Biens à Beaumont, ainsi il y a eu équivoque sous ce nom là qu'il faut toujours écrire Vuillemet par tous les noms de batême respectivement.

6° Il n'y a point de Lachat³, tous sont Lachenal sous leurs respectifs noms de batême rière la paroisse de Beaumont y possédant Biens, ainsi Lachat doit être proscrit sur les livres d'icelles et écrit partout Lachenal avec les noms de batême tels qu'on a marqué dans le livre de publication de la mape.

7° c'est Catherin qui vient de l'étimologie Catherine, ainsi Cathelin et Catalin doivent être mis à néant, et écrire toujours

Catherin pour nom de batême respectivement au nom appellatif de maison de ceux qui ont ce nom là.

8° ce n'est pas Bournan ni par un -d, ni par -t à la fin du mot, c'est Bornans, ou plutôt Bornens comme je viens de le voir par sa signature que je lui ai fait faire, ainsi il faut toujours écrire de même son nom avec celui de batême Antoine qui est le seul Bornens qui ait des fonds dans Beaumont, lequel est feu Jean Pierre..

9° Ce n'est pas Canon ni Cadon n'y en n'ayant point qui possèdent des fonds dans la paroisse de Beaumont, le premier est Carron, l'r de la 2^{de} syllabe devant être prise pour deux rr ; et le 2^d c'est Cadoz ; ainsi ces deux noms demandés sont deux différentes personnes, c'est pourquoi les N° ci-après repétés leurs seront respectivement attribués en réponse de la demande faite sur ceux portés par le dt mémoire.

817, 818, 819 [il s'agit de N° de parcelles] à Grivet Humbert dit « Carron » et ses frères, Grivet est leur nom appellatif de famille, & Carron est le surnom, soit un sobriquet pour les distinguer d'avec Cadoz qui est ci-après du même nom de famille.

894 à Grivet Humbert dit Cadoz et ses frères feu Jean ; Cadoz est le surnom pour les distinguer d'avec Carron le ci-dessus »

L'expérience fait convenir qu'on écrit assez couramment plusieurs noms de familles différemment quand on n'en a pas la pratique certaine, surtout parmi ceux des paisans, que chacun comm 'on le voit dans leurs papiers, écrits par les lettres différentes de plus ou de moins, on se contente de faire la même prononciation des noms dont on n'a pas l'usage, d'où vient que les gens d'érudition conviennent et qu'on l'apprend même dans les écoles, qu'on est pas obligé de savoir l'ortografe (sic) des noms des noms appellatifs de famille.

A travers de pourquoi l'on ne peut qu'admirer la grande attention qu'on a aux affaires dans le bureau R. de Monsieur l'avocat Cocelli avec autant de circonspection que d'exactitude sur l'éclaircissement de chaque chose. »

Ces précieux documents nous apportent différents enseignements. Ils nous rappellent que chacun écrivait les noms de familles comme il le voulait ou comme il l'entendait et que par conséquent pour identifier des homonymes il faut plus se fier à la prononciation des noms qu'à leur écriture, les exemples de *Vuagnat* ou de *Vuarrier* sont significatifs. Celui qui a effectué de recherches sur la faille « *Taponier* » connaît bien la question et peut rencontrer pour la même personne ou ses frères les écritures de *Taponier*, *Tapponnier*, *Tapponier*, *Taponniere* et même *Tapony* dans des textes plus anciens ; Tous ces *Taponier* peuvent descendre de la même souche. Ceux qui se fient à une écriture différente pour dire qu'ils ne sont pas cousins peuvent se tromper.

Ils nous incitent à être prudent dans la lecture car les confusions peuvent être fréquentes et lorsque l'on fait sa généalogie on aura vite tendance à sauter sur certains noms qui ne seraient pas les bons (cf. *Bran* pour *Brun*). Pour ma part dans un recensement concernant Valleiry, je ne suis pas arrivé pas à faire la distinction entre *Faure* et *Favre* si toutefois les deux noms co-existent au XVIII^e. A l'inverse, ne pas reconnaître un nom peut entraîner des effets de même nature (cf. *Bassat* pour *Bussat*.) On ne sera pas surpris aussi de trouver quelques noms enregistrés sous un sobriquet en oubliant le « nom appellatif » (cf. *Cadoz* ou *Carron* pour les *Grivet* de Beaumont). Par cet exemple on notera une double confusion entre *Cadoz* et *Canon* d'une part et le fait qu'ils s'appellent tous les deux en fait *Grivet* !

Toutes ces analyses nous invitent à aller consulter les différents livres joints aux plans cadastraux, croiser des informations de différentes natures (testaments, acte d'achat, etc.) pour augmenter la fiabilité des informations ou faire des recoupements. Il n'en demeure pas moins que ces documents et en particulier le cadastre sarde et ses annexes sont des documents exceptionnels.

Sans vouloir tirer des conclusions hâtives, on peut constater que quelques

préconisations du sieur Cavussin ont porté leurs fruits. J'en veux pour preuve les noms de *Mabut*, *Vuagnat*, de *Bornens* qui s'écrivent aujourd'hui communément selon les préconisations de notre géomètre tout au moins pour les familles toujours présentes dans ces villages ou les villages environnants... Mais en regardant aujourd'hui sur Internet les abonnés téléphoniques on trouve en Haute-Savoie encore différentes écritures évoquées mais d'autres semblent avoir été abandonnées : 20 *Mabut*, 144 *Mabout* et un *Maboux* ; 136 *Vulliet* et 11 *Vuillet* ; 40 *Vuagnat*, 5 *Vagnat*, 0 *Vouagnat* ou *Vuoagnat* ; 12 *Vuarier*, 6 *Vuarrier* et 0 *Vuarriez* ou *Vuariez*. Mais peut-être qu'un autre géomètre a fait un autre choix dans une autre commune?... Il serait intéressant d'exploiter plus systématiquement ces sources pour apprécier l'importance des préconisations des géomètres et par là du cadastre sarde et de ses dérivés dans la fixation de l'orthographe des noms de famille savoyards.

Pour que la préconisation de Cavussin soit respectée, je me sens obligé de signer cet article :

Claude Mégevan !

1 - Dont l'acte a été retrouvé par M. Pasinato de Collonges dans les archives de Paul Tapponnier et qui semble un complément aux livres des estimés réalisée par M. Cavussin, » géomètre et estimateur d'office réviseur » demandée par le Baron Foncet de Montaille et destinés à l'avocat Cocelli. le 7 septembre 1756. Il est intitulé : Eclaircissement et explication des doutes demandés et portés par le mémoire envoyé du bureau de M. l'avocat Cocelli que m' a remis le Seigr Baron Foncet de Montaille pour m'y conformer.

2 - Archives de Haute-Savoie. Table de Neydens N°1557-1558. L'explication est destinée également à Cocelli.

3 - Il faut toutefois prendre cette affirmation avec prudence car il y a dans la commune voisine de Présilly des Lachat et des Lachenal qui sont propriétaires et les propriétés débordent souvent d'une commune à l'autre. Il en est de même des Brand qui sont présents juste de l'autre côté du Salève.

LE CHARVAN MEURTRIER DE CRACHE

Voici l'évocation d'un fait divers sanglant et mystérieux qui fit grand bruit il y a plus de deux cents ans, en 1780¹.

A cette époque, il n'était pas rare que des chalets et des maisons soient hantés par des esprits. Ces espèces de fantômes domestiques avaient de multiples identités, selon la région on les appelait des charvans, des follatons ou des matagots. Et si la plupart du temps ces charvans étaient plus des enquiquineurs qu'autre chose, il en est un qui fut pourtant mêlé à une étrange affaire de meurtre...

Nous sommes en mars 1780 à Crache, sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, et c'est une ferme de ce hameau qui va être le théâtre du drame. L'exploitation appartient au comte de La Pérouse, mais c'est la famille Boismond qui gère la ferme avec l'aide de trois ouvriers agricoles. Il y a également une jeune servante, Claudine Métral, qui occupe une chambre du bâtiment. Sans oublier le charvan, l'esprit qui hante la maison depuis des lustres.

Tout commence un soir, lorsque Claudine monte se coucher dans sa chambre située au dessus du poulailler et à laquelle on accède par un escalier extérieur. Arrivé en haut, la jeune femme constate que la porte de la chambre est fermée de l'intérieur. Elle prévient aussitôt le fermier Boismond qui utilise alors une échelle pour entrer dans la chambre par l'unique fenêtre de la pièce. Tout semble intact, si ce n'est une somme d'argent qui a été volée. Quelques jours plus tard, les faits se reproduisent, mais cette fois, la chambre, toujours fermée à clé de l'intérieur, a été carrément mise à sac !

A Saint-Julien, l'affaire occupe toutes les discussions, et beaucoup pensent que « *la Claudine a dû sérieusement contrarier le charvan pour qu'il s'acharne ainsi sur elle !* » Plutôt inquiète, la famille Boismond propose à la jeune femme de changer de chambre, mais elle refuse. Le lendemain à l'aube, Catherine, la femme du fermier, entre au poulailler pour ramasser les

œufs. Soudain, elle hurle : des gouttes de sang perlent du plafond ! Dans la chambre, elle découvre Claudine Métral qui gît dans un bain de sang, la gorge tranchée !

La gendarmerie enquête longuement et lorsque le procès s'ouvre, quelques mois plus tard, le principal accusé n'est autre que le charvan ! Des témoins expliquent à la barre que la servante n'a pas voulu tenir compte des avertissements du charvan, alors il lui a joué « *ce mauvais tour* ». Après moult débats, le président du tribunal ordonne un non-lieu. Du coup, les soupçons se portent sur Jacques Mégevand, l'un des ouvriers agricoles de la ferme. L'homme, qui est d'un tempérament jaloux, a été l'un des nombreux amants de la jeune femme. Sans preuve, ni aveux, il est condamné à mort ! Clamant avec obstination son innocence, il verra finalement sa peine commuée en une condamnation à 15 ans de galère. Un verdict qui donne l'impression que le vrai coupable était... insaisissable !

Dominique Ernst

1.- Pour en savoir plus : « les mystères de la Haute-Savoie » par Jean-Philippe Buord. Editions De Borée.

MARCEL GRIAULE

Dans l'exposition « Nous autres » que présente actuellement le Musée d'ethnographie de Genève, une vitrine est consacrée aux recherches menées sur la civilisation des Dogons du Mali (à l'époque Soudan français) par Marcel Griaule et ses collaborateurs.

Un livre récent d'Isabelle Fiemeyer : « Marcel Griaule, citoyen dogon »¹ vient de lui être consacré et retrace sa vie et son œuvre.

Marcel Griaule (1898-1956), écrivain, professeur, officier aviateur, conseiller de l'Union française, résistant mais surtout grand voyageur et ethnologue (Abyssinie 1928, Dakar – Djibouti 1931-1933, Sahara

– Soudan 1935, Sahara – Cameroun 1936-1937, Niger 1938-1939), mais surtout le Pays Dogon où il séjourna à maintes reprises et qui fut, avec l’Ethiopie, ses deux grands domaines de recherches et sur lequel il publia plusieurs ouvrages dont ses deux thèses de doctorat et Dieu d’eau en 1948.

Diplômé depuis 1927 de langues éthiopiennes (amharique et guèze) à l’Ecole des langues orientales, il prend en 1935-1936 la défense de l’Ethiopie dans le conflit italo-abyssin. Il suivra les débats de la SDN à Genève puis comme expert de la délégation éthiopienne, mais il ne pourra empêcher le déclenchement des hostilités et l’exode du Négus. Le livre qu’il écrira, suite à ces événements, *La Peau de l’Ours*, sera interdit en France pendant l’occupation allemande.

Marcel Griaule avait épousé, le 22 avril 1924, Jeanne Troupel dont la famille habitait Collonges-sous-Salève où il séjourna à de nombreuses reprises avec sa femme et ses trois filles avant et après la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement en 1936 pour être près de Genève et de la SDN afin de rédiger les rapports pour la Délégation éthiopienne et le discours du Négus le 30 juin 1936.

Ses funérailles en 1956 furent célébrées de manière exceptionnelle. D’abord à Paris en février puis en avril et en mai en Afrique : événement unique pour un étranger, et un blanc, par les Dogons selon les rituels réservés aux chefs et aux guerriers et son effigie déposée parmi les ossements des ancêtres.

Le livre d’Isabelle Fiemeyer, abondamment illustré par des photographies de Marcel Griaule, vient enfin rappeler le souvenir et l’œuvre de cette « figure fondatrice et emblématique de l’ethnographie française ».

Jean-Pierre Dubouloz

1.- Fiemeyer, Isabelle, Marcel Griaule citoyen dogon. Arles, Actes sud, 2004. 173 p. : ill. 20 x 15 cm (archives privées). ISBN 2 – 8427 – 2895 – 9. 25 €

H. C. ANDERSEN ET LE SALEVE

Hans Christian Andersen (1805-1875), auteur et poète danois, célèbre pour ses nouvelles et ses contes de fées¹, était le fils d’un jeune cordonnier malade et de son épouse plus âgée. La famille vivait et dormait dans une petite pièce. Hans Christian montra une imagination précoce, laquelle fut encouragée par l’indulgence de ses parents et la superstition de sa mère. Son père décéda en 1816 et il fut entièrement livré à lui-même. Il cessa d’aller à l’école et fit ses débuts au théâtre, puis après un premier volume, obtint en 1829 un succès considérable avec un roman fantastique intitulé "*Un voyage à pied depuis le canal Holmen jusqu’au point d’Amager*". En 1833, il reçut un petit viatique du roi du Danemark et fit son premier long voyage en Europe.

Ce célibataire endurci passa dix-neuf ans à voyager et vint treize fois en Suisse. Andersen a vu la construction des chemins de fer en Suisse, "gros progrès sur les diligences", mais il était terrorisé par la traversée des tunnels. Chaque année il fêtait la date anniversaire du jour où, enfant, il avait quitté Odensee pour Copenhague qui devait lui apporter la gloire.

Lors de ses derniers voyages, devenu riche et célèbre, Andersen distribuait des autographes, portraits et dessins, même des fleurs sauvages ; il se promenait avec ses contes qu’il lisait à haute voix sur demande.

En 2005, Cabédita publia ses notes² dans un ouvrage de 200 pages "*Voyages en Suisse (1833-1873)*". Nous en avons extrait trois courts passages dans lesquels sont mentionnés Genève, le Salève, l’Arve, le Pas de l’Echelle, les ruines du château de l’Ermitage, Monnetier et Mornex.

Nous avons complété ces textes par quelques notes afin d’éclairer le lecteur.

Mardi 20 août [1833]

"Me suis rendu absolument tout seul jusqu’à la montagne. Elle semblait toute proche mais était extrêmement loin, c’est

ainsi que nous marchons en quête d'espoir et défailions en cours de route. Je m'étais pourvu de poires, traversai quelques villages et passai devant un moulin romantique sur le fleuve Arve. Pour un peu, j'aurais fait demi-tour parce que je ne parvenais à trouver aucun sentier après avoir longtemps cheminé alentour, enfin, j'ai découvert le bon chemin, y marchait encore devant moi un drôle qui avait l'air d'un bandit ; un peu plus haut, je trouvai une ruine de château³ ; arrivé à mi-hauteur, on voyait encore moins qu'à Genève. Je suis tombé sur un village⁴ où plusieurs voyageurs anglais prenaient leur déjeuner, je me suis étendu dans l'herbe et j'ai regardé les montagnes⁵ qui étaient encore haut au-dessus de moi, et cachées dans les nuages. Marchait là une folle avec des épis de blé et des fleurs au chapeau. En redescendant, j'ai eu une vue magnifique sur le lac de Genève, jusqu'à Genève. Il était deux heures (parti à neuf heures) lorsque je suis arrivé chez moi ; comme j'étais fatigué ! (...)

Jeudi 13 septembre [1860]

Lettres au peintre Amberger à Bâle et à Mme Scavenius, ainsi qu'à la comtesse Holstein de Holsteinborg. A dix heures, je m'en fus avec Blanvalet et le baron Fitzhamel à Salève, le temps était magnifique, mais le Mont-Blanc, invisible. Mornex tout entier a des pensions, elles sont vides cette année, les Genevois n'y habitent pas. Au village de Monnetier, nous avons pris le déjeuner, nous nous sommes promenés entre Grand-Salève et Petit-Salève, avons pénétré en dessous des rochers⁶ qui étaient peints de noms, celui de Byron⁷ avait disparu. A vol d'oiseau, on voyait la vallée allant d'ici aux monts du Jura et, distinctement, la pension de Mme Achard. J'étais fortement nerveux, avec un violent mal de tête. Une cousine de Blanvalet est arrivée avec son mari et leurs enfants, à pied jusqu'ici, ils sont revenus en voiture avec nous. Les monts de Savoie enveloppés dans des nuages bleu foncé et roses. Il faisait nuit noire lorsque nous sommes revenus à Genève (...)

Mercredi 4 juin [1873]

La première partie de la nuit, j'ai mal dormi, ai fait ensuite de mauvais rêves. Me suis promené un peu au matin par beau temps mais me suis senti très fatigué. Décidé de partir d'ici vendredi dans la matinée. A quatre heures et demi, nous sommes partis en traversant la rivière l'Arve qui arrive du Mont-Blanc et a l'air boueuse, elle est très froide. Nous sommes arrivés juste en dessous du Mont Salève et avons roulé jusqu'à six heures (j'avais grand besoin d'uriner). Il y avait un parfum délicieux de foin fauché. Nous avons traversé plusieurs petites villes avec des débits de boisson. De la sorte, nous fûmes un moment en Savoie. (Ce que les gens peuvent être fades et indécents) (...)"

Gérard Lepère et Claude Weber

- 1.- 173 contes de fées.
- 2.- Son journal est édité en 10 volumes.
- 3.- Il s'agit des ruines du château de l'Ermitage ; le château de l'Ermitage est certainement la plus ancienne construction en pierre de Monnetier puisque ce château aurait été construit au XVI^e siècle par François-Prosper de Genève-Lullin. Le château fut pris et brûlé par la compagnie genevoise du capitaine Guinet ou Guignet le 31 octobre 1589. Les ruines restèrent en l'état pendant près de trois siècles. Les pierres du donjon servirent aux villageois pour leurs maisons tandis que le site des ruines de l'Ermitage profitait aux peintres et aux promeneurs. En 1855, MM. Bovet et De Mandrot achetèrent les ruines et les terrains de l'Ermitage et sur les restes du donjon féodal, ils édifièrent le manoir actuel flanqué de tourelles...
- 4.- Monnetier.
- 5.- Le Grand et le Petit Salève.
- 6.- Ces célèbres balms constituaient l'une des plus faciles promenades depuis le village de Monnetier avant 1990 lorsque l'hôtel-restaurant de l'Ermitage était encore en activité ; les rochers calcaires forment une longue terrasse abritée donnant sur la plaine du Genevois.
- 7.- Lord Byron (1788-1824) et son amie Mary W. Shelley (1797-1851), les deux plus grands poètes anglais de leur temps, ont demeuré à Genève.

FIGURES GENEVOISES

Nous commençons, dans ce Bénon, la présentation d'une série de personnages ayant vécu en terre genevoise et qui ne sont pas sans liens avec la Savoie et la France. Cette présentation synthétique a été menée par un de nos adhérents, anglais qui, travaillant à Genève, s'est posé des questions sur un certain nombre de personnalités célèbres qui sont quotidiennement rappelés par des noms de rue que parcourent chaque jour des frontaliers. Pour commencer cette série voici :

L'homme qui a créé le canton de Genève : *Charles Pictet de Rochemont (1755–1824)*

Si la cité de Genève doit ses boulevards à James Fazy et si la forme de sa rade a été inspirée par le général Dufour, c'est grâce à Charles Pictet de Rochemont qu'a été tracé le pourtour actuel. Pictet de Rochemont a été un homme d'état et un diplomate qui a défendu la position de Genève dans les diverses réunions de la paix qui ont suivi les guerres napoléoniennes. De plus, c'est lui qui a formulé la déclaration de neutralité suisse.

Charles Pictet est né le 21 septembre 1755 à Cartigny dans une famille aisée originaire de Neydens. A cette époque, le territoire de Genève comprenait plusieurs communes isolées et éparpillées autour de la cité, y compris Cartigny. A l'âge de 20 ans, il est envoyé en France et, pendant douze ans, il mène une carrière d'officier dans l'armée française. Donc, bien avant la Révolution, il était revenu à Genève et, en 1786, il se marie avec Adélaïde Sara de Rochemont dont il rajoute le nom au sien. En 1788 il entre dans les conseils du gouvernement genevois et on lui confie la tâche de réformer la milice urbaine.

Les répercussions de la Révolution française, en Suisse en général et à Genève en particulier, étaient désastreuses. A Genève en 1792 le pouvoir antérieur, plutôt aristocratique, était suspendu et un gouvernement provisoire avait pris sa place. Une de ses premières mesures fut de déclarer que tous les citoyens étaient égaux. En 1794

Pictet fut assigné à résidence - chez lui - pendant un an. Cependant, son beau-père, Jean-François de Rochemont, eut moins de chance : il fut exécuté.

Plus tard, la Suisse devient un théâtre de guerre et vole pratiquement en éclats. Le territoire a été envahi par Napoléon en 1798. Partout les idéaux de la Révolution française ont pris racine et l'ancienne oligarchie est chassée du pouvoir. Le pays est mis à sac par différentes armées et l'hiver de 1800 resta longtemps dans les mémoires comme une période de misère et de famine. Napoléon avait créé la République helvétique avec une nouvelle constitution et un exécutif centralisé, dans une tentative de remplacer le système « archaïque » des cantons partiellement indépendants. Mais ses essais pour remanier le système cantonal de gouvernement déclenchent une anarchie généralisée qui est aggravée par le retrait des troupes françaises en 1802. La guerre civile sévit en Suisse à un tel point que Napoléon se trouva contraint de proposer ses services comme médiateur. Il exhorte les Suisses à mettre au point entre eux une nouvelle constitution. Cette nouvelle constitution restaurait l'idée de cantons indépendants, engendrait six nouveaux cantons et donnait au pays un nouveau nom : la Confédération helvétique.

Pendant ce temps, Charles Pictet avait acheté soixante-quinze hectares de terrain agricole à Lancy, autour de l'actuelle mairie de Lancy, et menait la vie d'un gentilhomme-fermier. Ses activités se focalisaient sur l'élevage des moutons de race mérinos et il a été également responsable de l'introduction de la culture du maïs dans la région. Ses réformes agraires connaissaient beaucoup de succès. Pendant son temps libre, il rédigeait des articles et il a fondé une revue qui, curieusement, avait pour titre *La bibliothèque britannique*. Dès l'année 1796 et jusqu'à 1815 il fut l'auteur de la rubrique agricole de cette revue.

La chute de Napoléon coïncida avec la libération de Genève par les troupes autrichiennes. Un nouveau gouvernement républicain fut instauré le 1^{er} janvier 1814 et ce fut Pictet lui-même qui lut la

proclamation - dont il était sans doute l'auteur - à une population en liesse. Le bref retour au pouvoir de Napoléon en 1815 - les Cent jours - qui prit fin avec la bataille de Waterloo, ne semble pas avoir beaucoup troublé la République de Genève malgré les combats qui eurent lieu dans la région.

Le nouveau gouvernement avait deux objectifs, à première vue contradictoires, qui étaient fortement soutenus par Pictet, c'était de restaurer l'indépendance de Genève, mais aussi de faire en sorte qu'elle fasse partie de la Confédération helvétique. Pour satisfaire ces deux ambitions il était nécessaire d'une part de rendre le territoire du futur canton de Genève homogène en réunissant les communes éparpillées et d'autre part de l'amarrer solidement au canton de Vaud et à la Suisse centrale (à cette époque Versoix était en territoire français). Pictet fit partie de la première députation genevoise envoyée en 1814 demander aux nations victorieuses de soutenir les ambitions de Genève. Puis il représenta Genève et la Suisse lors de plusieurs rencontres à Paris et à Vienne en 1814 et 1815. Pendant que les Grandes Puissances étaient occupées à se partager le butin de la guerre, les compétences politique et diplomatique de Pictet de Rochemont étaient mises à profit pour restaurer l'indépendance de Genève et faire en sorte qu'il devienne le vingt-deuxième canton suisse (les cantons de Valais et de Neuchâtel venaient justement d'occuper les vingtième et vingt-et-unième places).

La première confrontation à Paris ne porta pas ses fruits parce que le rusé Talleyrand, qui menait les négociations pour la France, n'était pas prêt à faire la moindre concession en ce qui concerne le pays de Gex, particulièrement pour un petit territoire comme Genève. Plus tard, en octobre 1814, le fameux Congrès de Vienne eut lieu dans la capitale autrichienne. Plutôt que d'attendre les miettes qui tomberaient des tractations entre les grandes nations, Pictet prit place à la table des négociations chaque fois que l'ordre du jour touchait aux intérêts de Genève. L'idée que Genève ferait

désormais partie intégrante de la Confédération helvétique est devenue une réalité le 19 mai 1815.

Cependant, le territoire de Genève restait dispersé autour de la ville. Or, maintenant que Genève faisait partie de la Suisse, Pictet bénéficiait du soutien de gouvernement de Berne qui lui accorde les pleins pouvoirs dans les pourparlers futurs. Peu de temps après, Paris lui accordait les concessions désirées.

Au nord du lac Léman et du Rhône, six communes étaient transférées du pays de Gex à Genève, assurant par la même occasion le lien terrestre tellement convoité avec le canton de Vaud. Comme cela avait été préalablement décidé à Vienne et à Paris, par le Traité de Turin en 1816 vingt-trois communes étaient transférées de la Savoie et intégrées dans le canton de Genève. C'était seulement peu de temps avant que Victor-Emmanuel I, roi de Piémont-Sardaigne, ait repris lui-même possession de ces communes. La grande extension du territoire au sud du Rhône était appelée « les communes réunies », ce qui a donné son nom à la route de Lancy. Il fut également stipulé que les postes frontières qui n'étaient pas suisses devaient se trouver au moins à une lieue (cinq kilomètres) de la nouvelle limite de la Suisse, ce qui instaura la « zone franche » sur chaque rive. Par-dessus le marché, les Grandes Puissances à la réunion de Paris avaient accepté le concept de « la neutralité permanente suisse » dans l'intérêt commun de tous les pays de l'Europe. Ce fut Pictet lui-même qui écrivit le texte de cette déclaration de neutralité.

Durant l'été de 1816, Pictet de Rochemont retourna à ses moutons et à ses champs de maïs avec le sentiment qu'il avait parfaitement réussi sa mission. Le parlement suisse (qui, à l'époque, s'appelait la Diète, nom qu'il conserva jusqu'en 1840) lui exprima sa grande reconnaissance pour ses services.

Il mourut le 28 décembre 1824 à Lancy, laissant derrière lui un immense patrimoine historique et politique.

Les communes réunies.

Grâce aux négociations serrées conduites par Charles Pictet de Rochemont, le territoire du canton de Genève s'est vu considérablement augmenté en surface et en homogénéité à la fin des guerres napoléoniennes. Auparavant, Genève comprenait la ville *intra-muros* et un réseau de villages dispersés, comme Chancy, Jussy, Satigny et Cartigny (d'où venait Pictet lui-même). L'incorporation de nouvelles communes, avec une population mixte de catholiques et de protestants, a donné au canton une frontière moins découpée et un passage terrestre vers les autres cantons suisses.

Par le deuxième Traité de Paris (1815), la France a cédé à la Suisse six communes du Pays de Gex : Collex-Bossey, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny,

Vernier et Versoix (avec 3 343 habitants sur un territoire de 49,3 km²).

Par le Traité de Turin (1816), le royaume de Piémont-Sardaigne cède à la Suisse vingt-trois communes savoyardes : Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Thônex, Choulex, Collonge-Bellerive, Compesières (ultérieurement divisé entre Bardonnex et Arare), Confignon, Corsier, Hermance, Laconnex, Lancy, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Présinge, Puplinge, Soral, Troinex et Veyrier (108.8 km² et 12 700 habitants).

John Fox

REDACTION

François Déprez, Jean-Pierre Dubouloz, Philippe Duret, Dominique Ernst, John Fox, Catherine Hermann, Gérard Lepère, Michel Mégard, Claude Mégevand.

Responsable de la publication : Marielle Déprez

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

LA SALÉVIENNE – 4 ancienne route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59 - Fax : 04.50.35.63.16

Courriels : la-salevienne@wanadoo.fr (président)

-

Megevandcerise@aol.com (administration)

Site internet : <http://www.la-salevienne.org>